



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

REÇU LE

17 JUIN 2024

MAIRIE de PERET

Montpellier, le 03 Juin 2024

Affaire suivie par : Faten Chouikha
Tél. : 04.67.02.32.36.
Courriel : udap.herault@culture.gouv.fr

Objet : Péret – PLU-modification simplifiée N1 – avis de l'architecte des bâtiments de France
Réf. : **A2400078D**
Copie à : DDTM

PS: 2

Madame le Maire,

J'accuse réception de votre demande d'avis concernant votre projet de modification simplifiée N1, prescrit par délibération du 28 Mai 2025.

La modification simplifiée porte sur la modification d'un emplacement réservé. Cette modification n'appelle pas d'observation de la part de l'UDAP.

Cependant, conformément à l'article R621-93 du code du patrimoine, le préfet a porté à votre connaissance, le 12/12/2016, le projet de création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) proposé par l'architecte des bâtiments de France.

En effet, pour rappel, il s'agit de modifier le périmètre automatique des 500 mètres générés par le monument historique situé sur votre territoire :

- Porte de la Maison Vergnes inscrite le 12/12/1963

Dans le cas où vous seriez favorable à la proposition de ces nouveaux tracés des servitudes d'utilité publique, je vous invite, Madame le Maire, en tant qu'autorité compétente en matière de documents d'urbanisme, à vous prononcer par voie de délibération sur cette proposition de PDA avant le lancement d'une enquête publique au cours de laquelle le commissaire enquêteur devra consulter le propriétaire de l'édifice Monument Historique. A l'issue, une nouvelle délibération de l'autorité compétente en matière de documents d'urbanisme devra approuver le PDA, afin d'achever la procédure et créer le périmètre par arrêté du préfet de région.

Je vous serai reconnaissante de bien vouloir me tenir informée des différentes phases de la procédure et m'adresser copie de toutes les décisions qui auront été prises concernant la création de ce nouveau périmètre.

Afin de vous accompagner dans cette démarche, je joins, au présent courrier, les procédures de création du périmètre délimité des abords du ministère de la Culture ainsi qu'un modèle de délibération.

Je reste à votre disposition et je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée

L'architecte des bâtiments de France,



Faten Chouikha

Madame Le Maire
Isabelle Silhol
Rue Claude Debussy
34800 Péret

DRAC Occitanie
5, rue de la Salle l'Evêque-CS 49020-34967 Montpellier cedex 02
Tél. : 04 67 02 32 00
www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie